
Scrutin du dimanche 09 juin 2024

**COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE
L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION**

(Pour large diffusion)

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les professionnels des médias que l'opération de recensement et d'inscription sur les listes électorales des représentants des professionnels des médias devant siéger à la 7^{ème} mandature de la HAAC, qui se déroule de 09 heures à 17 heures, et prévue pour prendre fin le 27 mars 2024, se poursuivra jusqu'au 31 mars 2024 à 17 heures dans les communes ci-après :

- 1- Abomey (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 2- Abomey-Calavi (Mairie) ;
- 3- Allada (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 4- Aplahoué (Mairie) ;
- 5- Bembéréké (Mairie) ;
- 6- Cotonou (Annexe de la HAAC) ;
- 7- Dassa-Zoumè (Mairie) ;
- 8- Djougou (Mairie) ;

- 9- Kandi (Mairie) ;
- 10- Lokossa (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 11- Natitingou (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 12- Ouassa-Péhunco (Mairie) ;
- 13-Parakou (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 14- Pobè (Antenne Régionale de la HAAC) ;
- 15- Porto-Novo (Mairie).

Peut s'inscrire :

- Tout professionnel des médias béninois des catégories : Presse écrite, Audiovisuel, Technicien des Télécommunications, jouissant de ses droits civils et professionnels, quel que soit le lieu d'exercice de son métier ;
- Tout professionnel des médias ayant été désigné une fois par ses pairs pour siéger à la HAAC en qualité de membre.

Pour s'inscrire sur la liste électorale, le potentiel électeur doit se munir de sa carte de presse en cours de validité ou de son Certificat d'Identification Personnel (CIP), de sa carte d'identité biométrique en cours de validité, et disposer de l'une des pièces ci-après :

- la preuve de son éligibilité à la carte de presse ;
- le décret portant sa nomination en qualité de membre de la HAAC ;

- la preuve de sa qualité de professionnel des médias exerçant dans toute autre structure qu'un organe de presse.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2024

Le Président de la HAAC



Rémi Prosper MORETTI